



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres : 12

Date de la convocation : 29/01/2025

En exercice : 12

Qui ont délibéré : 7

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

**Séance du 05 février 2025**

L'an deux mil-vingt-cinq, le 05 février à vingt-heures, les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Aurélie LABELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Social de la commune de SAINT-USAGE.

**Présents** : HOSTALIER Valérie (a quitté la séance lors du vote), LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, BARITHEL Christiane, BRACONNIER Luce, CLEMENT Anita, MARTZLOFF Laetitia

**Procurations** : LORAUD Nelly donne procuration à LABELLE Aurélie

**Absent(s)-excusé(s)** :

**Absent(s)-non excusé(s)** : Mesdames, IMBERT Stéphanie AGUIAR Laure, CARTIER Marie-Laure, MARTZLOFF Laetitia, DENAIN Magalie

**Secrétaire de séance** : CONSTANTIN Martine

**Président de séance** : Madame LABELLE Aurélie,

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2025\_004 - Vote du Compte financier unique 2024 du CCAS – annule et remplace la délibération 2025-001 (faute de quorum)**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte financier unique de l'année 2024

Vu la délibération 2025-001 portant sur le vote du CFU 2024 du CCAS, rejeté par la préfecture faute de quorum

Vu l'exposé qui précède

Considérant que le CFU 2024 du CCAS a fait l'objet d'un premier vote à l'unanimité le 16 janvier 2025, mais annulé à posteriori faute de quorum

Considérant que le CA du CCAS a été reconvoqué le 29 janvier 2025 pour revoter le CFU.

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du CCAS communal ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame la Présidente n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ; Madame la Vice-Présidente expose que :

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Aurélie LABELLE, Vice Présidente du CCAS de Saint-Usage vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête les comptes :

**Investissement :**

**Dépenses :**

Prévu : 0,00 €

Réalisé : 0,00 €

Reste à réaliser : 0,00 €

**Recettes :**

Prévu : 0,00 €

Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

**Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Prévu : 6 150.00 €  
Réalisé : 3 564.55 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

**Recettes :**

Prévu : 6 150.00 €  
Réalisé : 6 150.00 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

**Investissement 2024 : 0,00 €**

**Fonctionnement 2024 : 2 585.45 €**

**Soit un résultat pour l'exercice 2023 : 2 585.45 €**

**A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le compte financier unique 2024**

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>7</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>Madame la Présidente (Ne prends pas part au vote)</b>

**La Vice-Présidente du CCAS**



**Aurélie LABELLE**